



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/01/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-00993

1. Intitulé du projet

Calibrage de la RD15 du PR23+290 au PR23+940 et aménagement des carrefours avec la RD42 à "Bigouroux" et la RD47 à "Valaugeon" sur la Commune d'Araules

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Joël ROBERT - Directeur des services techniques

RCS / SIRET

2 2 4 3 0 0 0 1 2 0 0 0 1 6

Forme juridique 7220 - Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a) Infrastructures routières	Calibrage d'une route existante et aménagements de carrefours

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Calibrage de la RD15 avec élargissement de la chaussée existante à 6m, et création d'accotements de 1,50 mètres
- Rectification du profil en long de la RD15 par un renforcement et reprofilage de la chaussée en GNT 0/31.5
- Calibrage de la RD42 (coté nord) à 6m de chaussée et création d'accotements de 1.00 mètres
- Création d'une chaussée neuve sur la RD42 (coté sud) à 6m de chaussée et création d'accotements de 1.00 mètres
- Éloignement de 20m, et rehaussement du carrefour de Bigouroux par rapport à l'existant
- La mise aux normes du carrefour de Valaugeon
- Le déboisement d'une superficie de 500 m² de la haie anti-congères

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer la sécurité de la RD15 et des carrefours (Bigouroux et Valaugeon)
- Clarifier la section de la RD15 (du PR23+290 - PR23+940) et assurer une bonne visibilité en tout point du projet
- Moderniser le réseau routier pour favoriser le développement économique et touristique
- Améliorer le confort et la sécurité des usagers
- Faciliter l'entretien et la viabilité en période hivernale
- Maîtriser les coûts de la collectivité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Prévus au printemps 2018, les travaux seront réalisés sous alternat et comprendront :

- L'abattage des arbres (haie anti-congères)
- Les terrassements, déblais et remblais
- L'assainissement de la plateforme
- La réalisation des chaussées
- La signalisation horizontale et verticale

la durée des travaux est estimée à 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Identique à la situation actuelle.
- Le projet va améliorer le confort et la sécurité des usagers sur la RD15 et les carrefours. Le trafic sur ces axes restera inchangé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet seront gérées à l'amiable, et ne nécessitent pas de procédure particulière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur section chaussée calibrée sur RD15.....	650 m
Longueur section chaussée calibrée sur RD42.....	112 m
Longueur chaussée neuve sur RD42.....	154 m
Surface carrefour RD42.....	2770 m ²
Surface carrefour RD47.....	1124 m ²
Superficie à défricher.....	500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD15
Commune d'Araule (43200)
Du PR 23+290 au PR 23+940

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 45° 02' 14" N Lat. 4 ° 10' 12" E

Point d'arrivée :

Long. 45° 02' 22" N Lat. 4 ° 10' 39" E

Communes traversées :

Commune d'Araules (43)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Néant

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-La ZNIEFF de type II "Mezenc- meygal " N° 830007467 est touchée par la partie Ouest du projet -La ZNIEFF de type I " Forêt du meygal " N°830007987 ,la plus proche est situé à environ 1.30 Km à l'Ouest de la zone du projet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le "parc du Monts d'Ardèche " N° FR8000041 est à environ 4Km du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par les ZRE du bassin Loire Bretagne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (directives habitats) " Sucs du Velay-Meygal " N°FR8301086 constitué de 4 sucs encercle le site dont le plus proche le "Pic du Lizieux" se trouve à environ 2.90 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet comporte peu de terrassements. L'équilibre des déblais et remblais est pris en compte. - Les déblais non réutilisés seront valorisés sur place ou évacués en filière de recyclage ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet induit un besoin en matériaux pour la réalisation de la structure de chaussée, et des couches de roulement. - Les matériaux complémentaires seront extraits de carrières.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de sismicité faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identique à la situation actuelle. Le projet ne prévoit pas d'évolution de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic après aménagement sera le même que le trafic actuel. Il n'y a donc pas de risque de nuisance sonore supplémentaire. Le projet pourra être source de bruit en phase travaux mais des dispositions seront prises pour maîtriser ces nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic après aménagement sera le même que le trafic actuel. Il n'y a donc pas de risque de nuisances olfactives supplémentaires en phase exploitation, seulement en phase travaux.	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Identique à la situation actuelle en phase exploitation. En phase travaux des vibrations seront engendrées lors du compactage des matériaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'inclus pas de création ou modification sur le réseau d'éclairage public.	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Il n'y aura pas de création de points de rejets supplémentaires. Les écoulements et les rejets ne seront pas modifiés par ce projet. Ce dossier n'est pas soumis aux procédures au titre de la Loi sur l'Eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A moyen ou long terme avec l'aménagement de la traversée des balayes sur les Communes d'Araules et de Bousoulet dont les études sont en cours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Néant

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes de sécurité pour les usagers
- la faible importance des déblais et remblais
- modification et rénovation d'une infrastructure existante
- son emplacement sur des terrains sans enjeu écologique
- la prise en compte des éventuelles nuisances et les dispositifs à mettre en place pour les maîtriser
- l'absence de contraintes environnementales sur le site d'implantation des travaux

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Voir liste des pièces en annexe.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE PUY-EN-VELAY

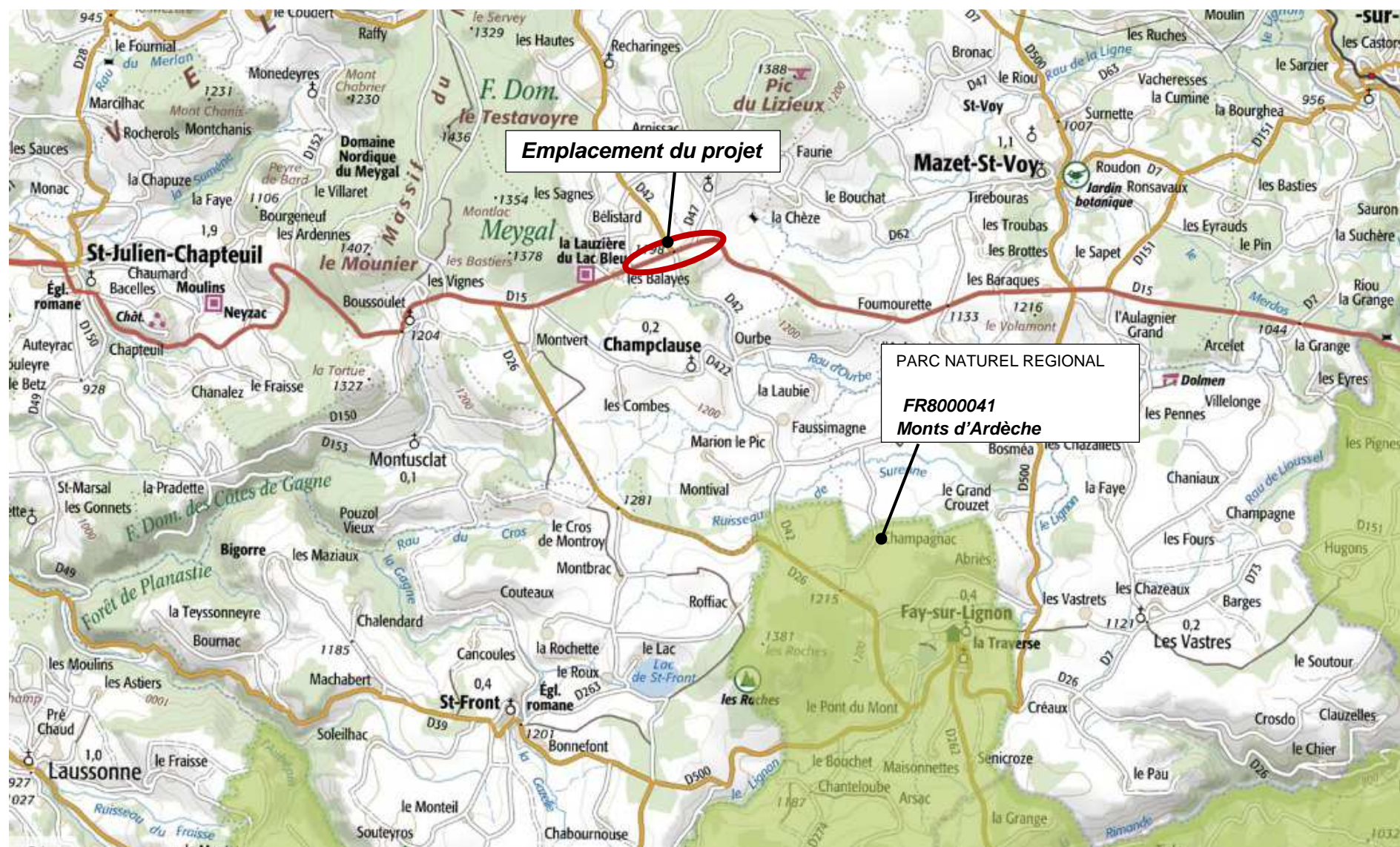
le, Vendredi 12 janvier 2018

Signature

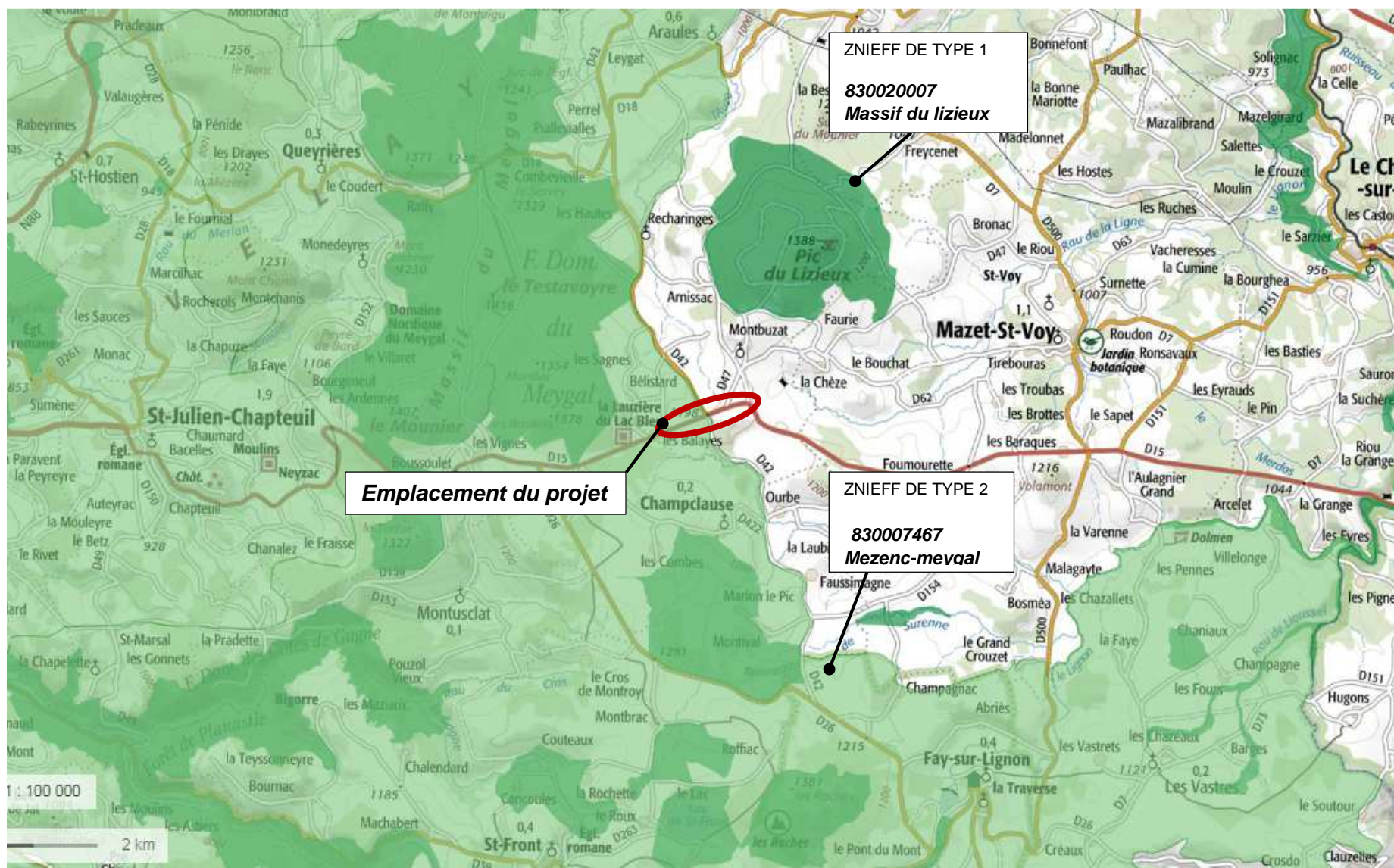
Le Directeur des
Services Techniques,


Joël ROBERT

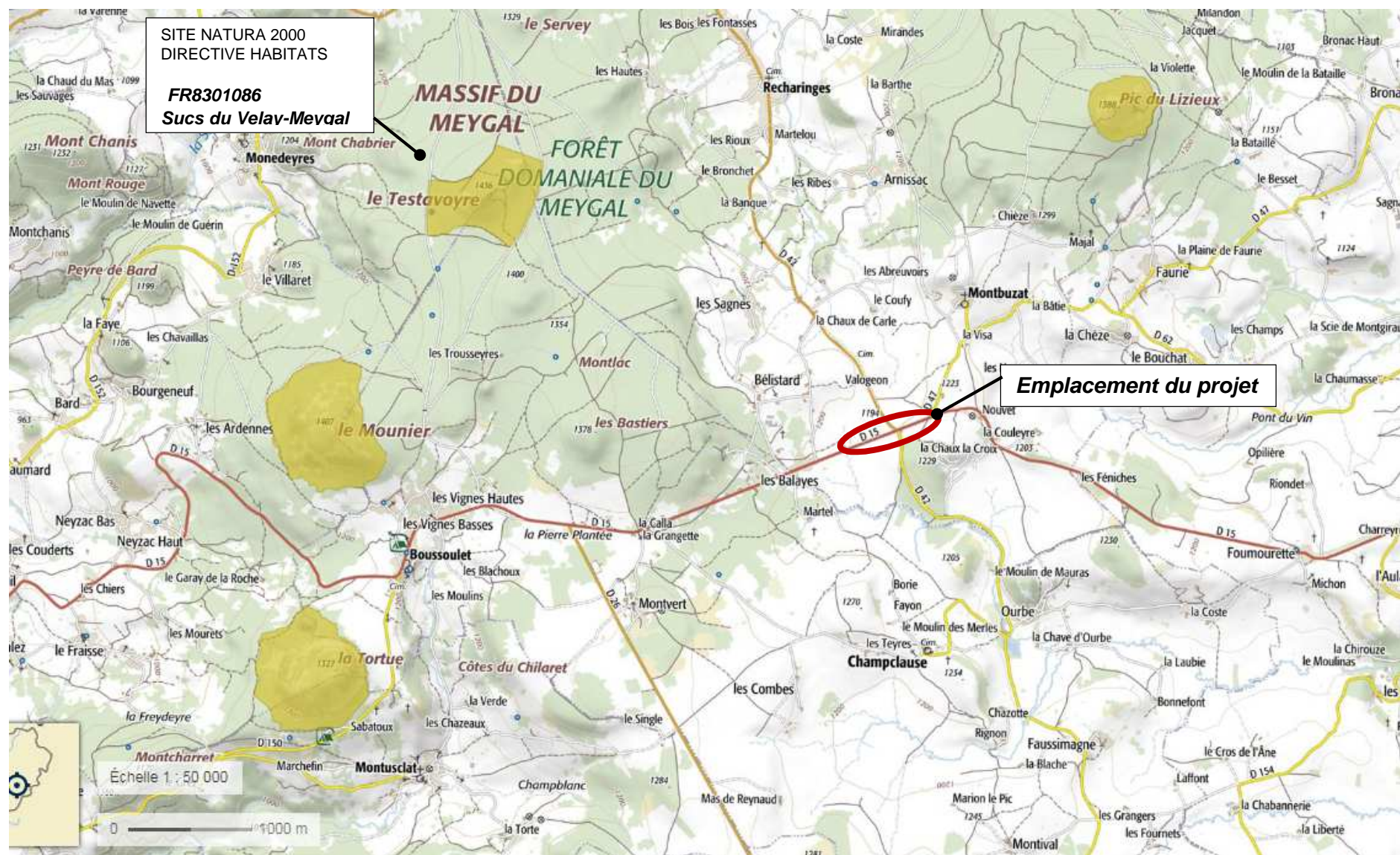
ANNEXE N°03 - SITUATION VIS-A-VIS DES PARCS NATURELS REGIONAUX



ANNEXE N°02 - SITUATION VIS-A-VIS DES ZNIEFF



ANNEXES N°01 - SITUATION VIS-A-VIS DE NATURA 2000



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DSIL / SERVICE DES ASSEMBLÉES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

RÉUNION DU 8 JANVIER 2018

**10 - ROUTE DEPARTEMENTALE N°15
CALIBRAGE DU PR23+290 AU PR23+940
ET AMENAGEMENT DES CARREFOURS AVEC LA RD N°42 A BIGOUROUX
ET AVEC LA RD N°47 A VALAUGEON
COMMUNE D'ARAULES**

Service instructeur :

Routes

Délibération n° : CP080118/10

Le 8 janvier 2018 à 14h30, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Jean-Pierre Marcon, Président

- Présents : 16 -Absent(s) excusé(s) : 1 - Absent(s) ayant donné pouvoir : 1

Le quorum étant atteint,

LA COMMISSION PERMANENTE

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée départementale en la matière,

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'avant-projet portant sur le calibrage de la Route Départementale N°15 du PR23+290 au PR23+940 et de l'aménagement des carrefours avec la RD N°42 à « Bigouroux », et avec la RD N°47 à « Valaugeon », sur la commune d'Araules ;
- Fixe le montant maximum de la dépense pour cette opération à 360 000 € (valeur novembre 2017, acquisitions foncières comprises) ;
- Décide de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur Le Président du Département à diligenter toutes les procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation complète du projet (enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire, création de servitudes, procédure de demande de défrichement, procédure au titre de la Loi sur l'Eau et classement/déclassement...).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de réception en préfecture :

Date de publication :



Pour le Président,
le Directeur Général
des Services du Département


Jean-Marie Martino

Acte (11)
N° de l'acte : CP080118_10
Date de décision : 08/01/2018 00:00:00
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : ROUTE DEPARTEMENTALE N°15
CALIBRAGE DU PR23+290 AU PR23+940
ET AMENAGEMENT DES CARREFOURS AVEC LA RD N°42 A BIGOUROUX
ET AVEC LA RD N°47 A VALAUGEON
COMMUNE D'ARAULES
Classification : 8.3. Voirie
Rédacteur : SAMG Utilisateur
AR reçu le : 25/01/2018 00:00:00
N° AR : 043-224300012-20180108-CP080118_10-DE

Pièces jointes
CP080118_10.pdf

Historique
25/01/2018 11:25:00 Reçu
25/01/2018 11:25:00 En cours de transmission
25/01/2018 11:26:00 Transmis en Préfecture
25/01/2018 11:32:00 Accusé de réception reçu



Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

AVANT PROJET

ROUTE DEPARTEMENTALE N°15

Calibrage du PR 23+290 au PR 23+940 et aménagement des
carrefours avec la RD42 à "Bigouroux" et avec la RD47 à "Valaugeon"

Sur la commune d'Araules

Plan général

Visas

Le Chef du Service Routes

Michel FIMBEL

Signé

Le, 05 décembre 2017

Le Directeur des Services Techniques

Joël ROBERT

Signé

Le, 06 décembre 2017

Le Directeur Général des Services

Jean-Marie MARTINO

Signé

Le, 12 décembre 2017

Echelle 1/1000



Affaire :	K541	Technicien :	LR	Dessinateur :	LK
Nom du plan :	K541AG.dwg	Date :	04 décembre 2017		
Fond de plan établi par :	Cabinet FREITAS				
Indice	Date	Modification			



Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS 20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ROUTE DEPARTEMENTALE N°15

Calibrage du PR 23+290 au PR 23+940 et aménagement des
carrefours avec la RD42 à « Bigouroux » et la RD47 à
« Valaugeon »

Sur la Commune d'Araules

Département de Haute-Loire

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Prise de vue au PR23+290 (Vue amont)



Prise de vue au PR23+290 (Vue aval)



Prise de vue au PR23+545 (Vue amont)



Prise de vue au PR23+545 (Vue aval)



Prise de vue au PR23+545 (Vue amont – RD47 – coté Yssingeaux)



Prise de vue au PR23+545 (Vue aval – RD47 – coté Fay-sur-Lignon)



Prise de vue au PR44+450 (Vue Amont – RD42)



Prise de vue au PR44+450 (Vue Aval – RD42)



Prise de vue au PR44+600 (Vue Amont – RD42)



Prise de vue au PR44+600 (Vue Aval – RD42)



Prise de vue au PR23+830 (Vue Amont)



Prise de vue au PR23+830 (Vue Aval)



Prise de vue au PR23+830 (Vue Amont)



Prise de vue au PR23+830 (Vue Aval)





Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

AVANT PROJET

ROUTE DEPARTEMENTALE N°15

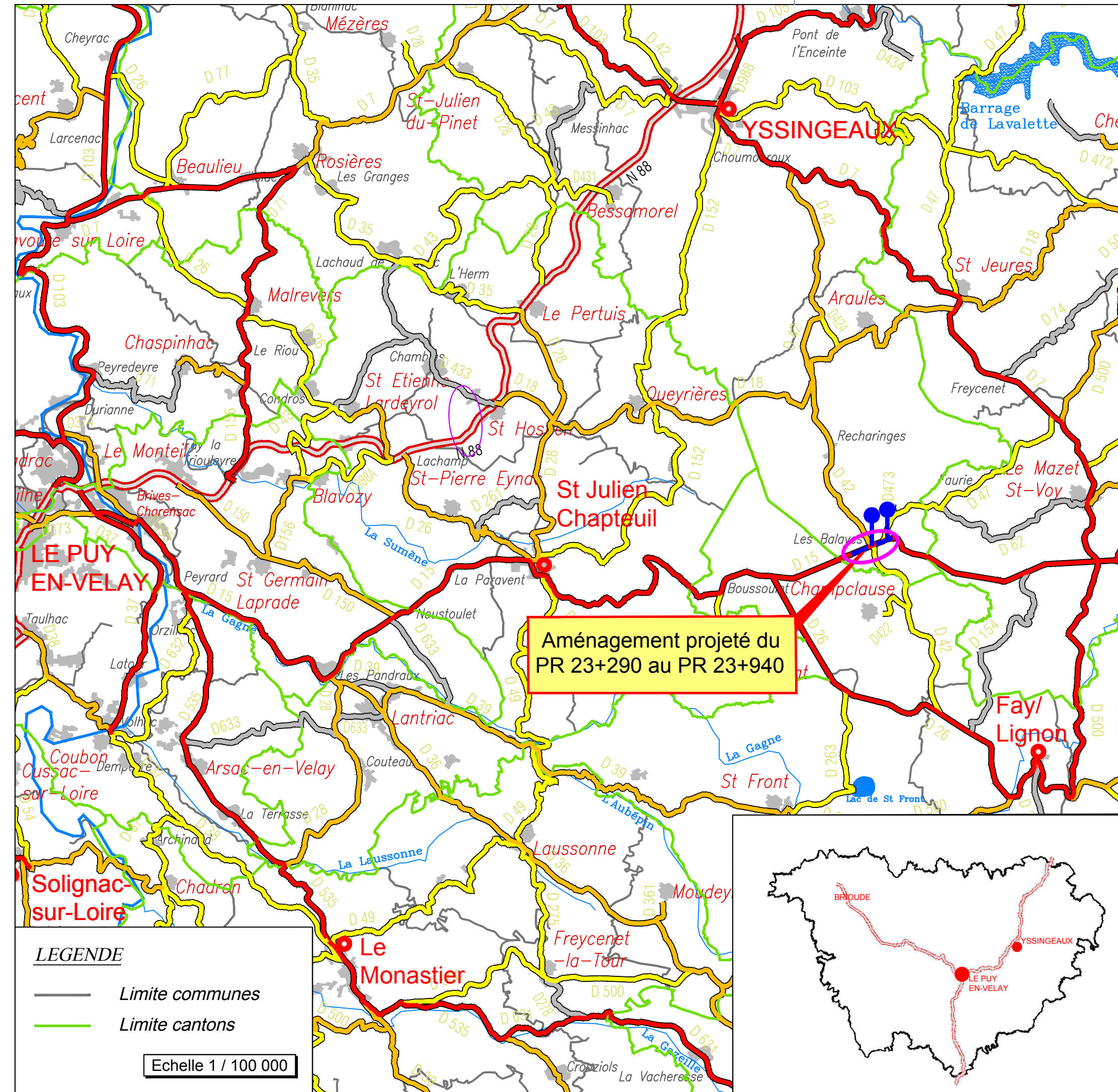
Calibrage du PR 23+290 au PR 23+940 et aménagement des carrefours avec la RD42 à "Bigouroux" et avec la RD47 à "Valaugeon"

Sur la commune d'Araules

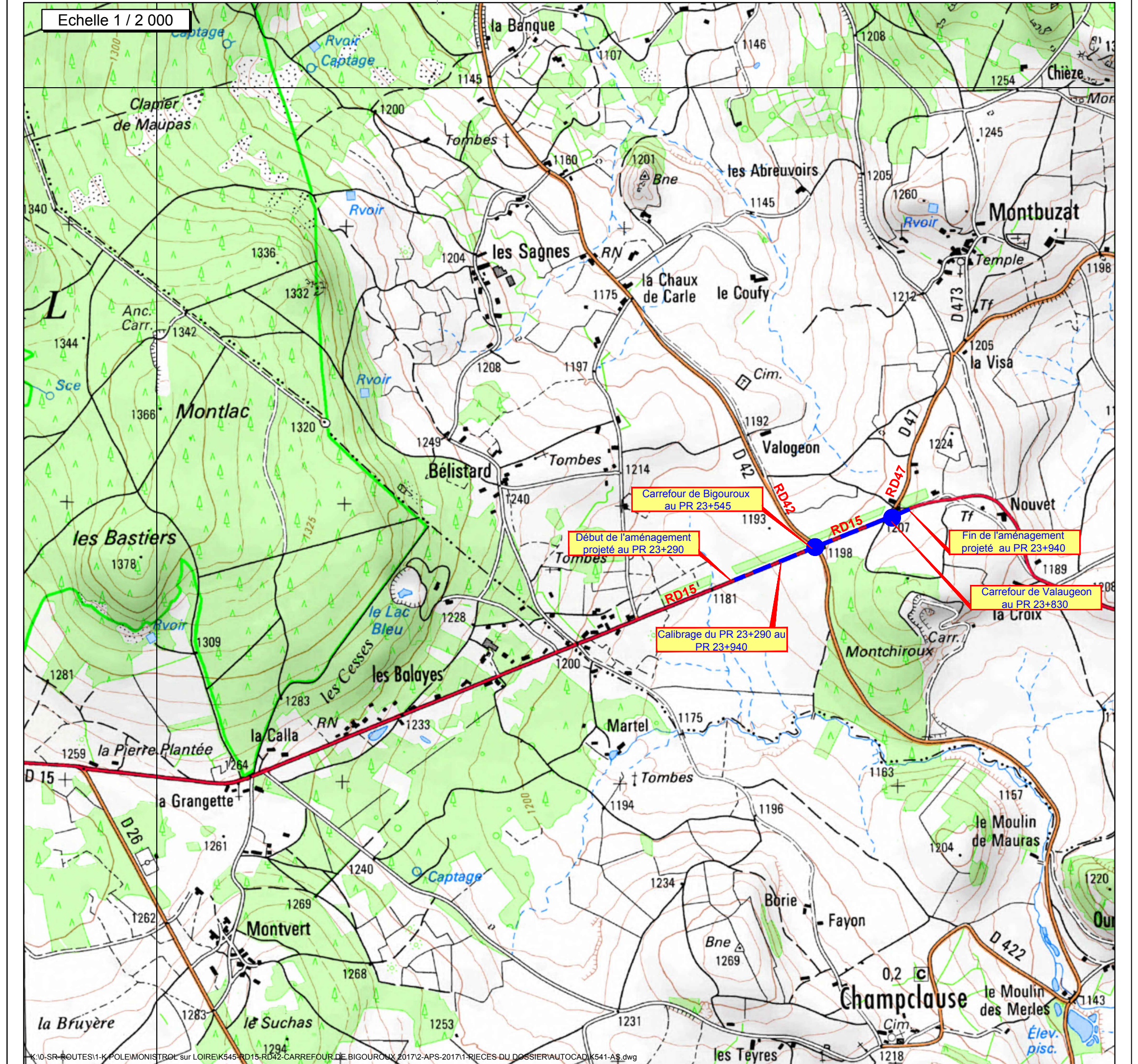
Plan de situation

Visas

Le Chef du Service Routes		
Michel FIMBEL	Signé	Le, 05 décembre 2017
Le Directeur des Services Techniques		
Joël ROBERT	Signé	Le, 06 décembre 2017
Le Directeur Général des Services		
Jean-Marie MARTINO	Signé	Le, 12 décembre 2017



BD ORTHO © IGN © 2003 - Reproduction Interdite



X:\10-SR-ROUTES\14-POLEMONIST\TRAC sur LOIRE\K545\RD15-RD42-CARREFOUR DE BIGOUROUX 2017\2-APS-2017\11-PIECES DU DOSSIER\AUTOCAD\K541-AS.dwg